

2022

**ENQUETE PUBLIQUE**

ALIENATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE BOURG DE SOUILLAGUET



**Saint Cirq Souillac**

**DU 03/03/2022**

**AU 18/03/2022**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

### **ALIENATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE BOURG DE SOUILLAGUET**

#### **Liste des pièces du dossier**

1. Registre d'enquête publique
2. Pièces administratives
  - 2.1 Extrait du registre des délibérations
  - 2.2 Décision désignation du commissaire enquêteur
  - 2.3 Arrêté Municipal d'enquête publique n°03/2022 du 10 février 2022
  - 2.4 Avis d'enquête publique du 10 février 2022
3. Projet
  - 3.1 Notice explicative et photos du site
  - 3.2 Dossier géomètre expert
  - 3.3 Plan de zonage
  - 3.4 Relevé parcellaires des propriétés desservies par la portion de voie communale
  - 3.5 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains
4. Communication
  - 4.1 Attestation de parution dans la Vie Quercynoise
  - 4.2 Attestation de parution dans la Dépêche du midi
  - 4.3 Extrait de la Vie Quercynoise
  - 4.4 Extrait de la Dépêche du midi
  - 4.5 Certificat d'affichage
5. Annexes
  - Demande des intéressés pour l'acquisition de la parcelle concernée

Le Maire  
Michel COMBES

## 2. Pièces administratives

### 2.1 Délibération

2022/14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt et un et le jeudi 20 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 janvier 2022**

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, ESCAPOULADE Alain, FOUCHER Jocelyne, FAVORY Francine, MALGOUYARD Anne-Marie, CROUZET Valérie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre

Absents excusés : LAUMAILLE Fabrice pouvoir donné à COMBES Michel  
Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

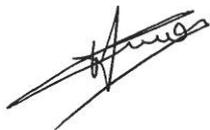
**Objet : Aliénation d'une partie du domaine Public dans le bourg de Souillaguet entre les parcelles A 160 et A 161**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur PILORGET futur acquéreur de la maison située sur la parcelle A 160 à Souillaguet (indivision Lagorsse) une demande d'aliénation pour une partie du domaine Public afin de pouvoir la rattacher à sa future propriété.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter le principe de demander qu'une enquête publique soit organisée dans l'affaire citée en Objet.

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,  
Michel COMBES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602583-20220120-142022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2022

Affichage : 22/11/2021

## 2.2 Désignation commissaire enquêteur



LOT  
Tel : 05 65 41 30 13

MC/LS – 03/22

Saint-Cirq-Soullaguet, le 03/02/2022

Monsieur Michel COMBES  
Maire de Saint-Cirq-Soullaguet

à

Monsieur Robert MARTEL  
780 rue Laringade  
46090 MERCUES

**Objet :** Désignation Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Suite à nos entretiens concernant les enquêtes publiques de voirie communale concernant l'aliénation d'une partie du chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D 704 et l'aliénation d'une partie du domaine public dans le bourg de Soullaguet, je vous confirme que je vous désigne en tant que commissaire enquêteur.

Dans l'attente de notre collaboration,

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire  
Michel COMBES

## 2.3 Arrêté Municipal d'enquête publique n°03/2022 du 10 février 2022

DEPARTEMENT DU LOT

2022/03

COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

### Arrêté du Maire N° 3 du 10 février 2022

Prescrivant l'enquête publique préalable à l'aliénation :

- du chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704
- d'une partie du domaine public dans le bourg de Souillaguet.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux modifié par le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 Janvier 2022

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le département du LOT au titre de l'année 2022.

**Considérant** les mesures d'urgence économique et d'adaptation à la lutte contre la COVID-19, mises en place par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie, du 23 mars 2020, permettant de déroger aux règles applicables en matière de consultation et de procédure d'enquête publique ;

**Considérant** que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1- OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 16 jours consécutifs à compter du jeudi 3 mars à 11 H 00 jusqu'au vendredi 18 mars à 19 H 00 pour :

- **Aliénation du chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704, entre les parcelles B290 et B292 d'un côté et B291 de l'autre.**
- **Aliénation d'une partie du domaine public dans le bourg de Souillaguet entre les parcelles A 160 et A 161.**

#### **ARTICLE 2- DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR / PERMANENCES**

Monsieur Robert MARTEL, officier de l'armée de terre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le jeudi 3 mars de 11 h 00 à 13 h 00 ;
- Le vendredi 18 mars 2022 de 17 h 00 à 19 h 00.

### **ARTICLE 3- COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Cirq-Souillaguet pendant toute la durée de l'enquête. L'ensemble sera consultable par toute personne aux jours et horaires d'ouverture de la mairie (les mardis et jeudis de 9 h 00 à 17 h 30) et en permanence sur le site internet de la commune (<http://www.saint-cirq-souillaguet.fr>).

### **ARTICLE 4- OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Chacun pourra formuler éventuellement ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête unique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie indiquées ci-dessus ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie – le bourg 46300 Saint-Cirq-Souillaguet, qui sera annexé au registre, impérativement avant la clôture de l'enquête,
- Par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com) impérativement avant le 18 mars 19 h 00 (heure de clôture de l'enquête), et qui sera annexé au registre (préciser en objet « enquête voirie »).
- Au commissaire enquêteur, en mairie, le premier jour de l'enquête le jeudi 3 mars de 11 h 00 à 13 h 00 et le dernier jour de l'enquête le vendredi 18 mars 2022 de 17 h 00 à 19 h 00.
- Lors des permanences mentionnées supra, strictement pendant les horaires indiqués, le commissaire enquêteur pourra être contacté au numéro de téléphone suivant : 07 81 02 80 81, afin de recevoir les observations du public ou de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus : utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des mesures barrières.

### **ARTICLE 5- RESPONSABLE DU PROJET**

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Le Maire, responsable du projet. *Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.*

### **ARTICLE 6 - PUBLICITE DE L'ENQUÊTE**

Le présent arrêté sera affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie, aux extrémités des projets concernés. Ainsi que sur le site internet de la commune.

Un avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux (*la Dépêche du Midi et la Vie Quercynoise*).

### **ARTICLE 7- CLOTURE DE L'ENQUÊTE**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire les dossiers avec ses rapports et ses conclusions motivées. Les conclusions du commissaire enquêteur sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.

Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Saint Cirq Souillaguet aux jours et heures d'ouverture habituels et par voie dématérialisée sur le site internet de la commune : <http://www.saint-cirq-souillaguet.fr>

## **ARTICLE 8- DECISION INTERVENANT AU TERME DE L'ENQUÊTE**

Après l'enquête publique, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur seront approuvés par délibération du conseil municipal. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, la délibération du conseil municipal sera motivée.

## **ARTICLE 9 - : VOIE DE RECOURS**

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut-être exercé devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du LOT et à Monsieur le commissaire enquêteur.

*Arrêté rendu exécutoire*

*le 15/02/2022*

*Fait à Saint Cirq Souillaguet, le 10 février 2022*



Le Maire  
Michel COMBES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Combes", is written over a horizontal line.

**Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus : par utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone sur rendez-vous) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des consignes gouvernementales (mesures barrière, mise à disposition de gel hydro alcoolique, masque obligatoire, stylo personnel, désinfection des surfaces,...).**

**Toute personne atteinte de la COVID , présentant des signes de présomption ou cas contact devra utiliser uniquement les moyens à distance : numérique, courrier postal voire téléphone sur rendez-vous.**

**En cas de confinement, le motif à cocher est le n° 5 « Démarches administratives ou juridiques ».**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602583-20220215-032022-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2022

Affichage 15/02/2022

## 2.4 Avis d'enquête publique du 10 février 2022



LOT  
Tel : 05 65 41 30 13

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE SAINT-CIRQ- SOULLAGUET

#### Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin et d'une partie du domaine public.

Par arrêté du 10 février 2022 le Maire de Saint-Cirq-Soullaguet a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :
  - le chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704,
  - une partie du domaine public dans le bourg de Soullaguet.
- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.
- fixé les dates de l'enquête du 3 mars à 11h00 au 18 mars à 19h00.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardis et jeudis de 9 h 00 à 17 h 30) et sur le site internet de la commune (<http://www.saint-cirq-soullaguet.fr>) pendant la durée de l'enquête. Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,
- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie - Le bourg 46300 Saint-Cirq-Soullaguet,
- par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 3 mars de 11h00 à 13h00 et le 18 mars de 17h00 à 19h00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter les rapports et les conclusions à la mairie de Saint-Cirq-Soullaguet et sur le site internet de la commune.

Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus : utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des mesures barrières.

Le Maire  
Michel COMBES



### 3. Projet

#### 3.1 Notice explicative et photos du site

## Notice explicative

### Aliénation d'une partie du domaine public dans le bourg de Souillaguet entre les parcelles A 160 et A 161/A904.

#### Historique de l'opération en cours :

Dans le cadre de la succession de Monsieur LAGORSSE Joël concernant la parcelle A 160, une terrasse et escaliers ayant été construits sur le domaine communal, les successeurs souhaitent, avant la vente prochaine de la parcelle où figure la maison, régulariser la situation.

De ce fait l'indivision LAGORSSE/IANOVITCH (successeurs) souhaite, par courrier du 10 février 2022 adressé à la mairie, acquérir la partie du domaine communal située entre leur propriété, parcelle B 160 et la propriété de Monsieur LEHRY, parcelles B 904 et B 161) pour une surface de 47m<sup>2</sup>.

D'autre part, il s'avère également qu'une extension du bâtiment de M. LEHRY empiète sur le même domaine public. Par courrier électronique du 22 février 2022, M. LEHRY souhaite donc également la régularisation de cette situation, par l'achat de la partie communale qui lui incombe pour une surface de 8m<sup>2</sup>.

Cette partie de domaine communal, à repartir sur les 2 propriétés, n'est accessible que via la terrasse construite et ne dessert aucune autre habitation ou parcelle. En revanche la maison sur la parcelle B161, propriété de M. LHERY, devenant par cet achat, mitoyenne de la nouvelle parcelle privée, des mesures conservatoires doivent être prises afin de garantir à M. LHERY le libre accès à l'extérieur de son bâtiment. Dans ce cadre et en contre partie de la vente du bien communal, il sera accordé à M. LHERY, un droit de passage aux fins de conservation de la fenêtre, d'entretien des murs, du toit et des gouttières de sa maison.





### 3.2 Dossier géomètre expert

Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET - Lieu-dit : Soullaguet  
 Propriétés de la COMMUNE  
**PLAN DE BORNAGE et de DIVISION POUR ENQUÊTE**  
 Echelle d'origine : 1/100

Planimétrie : RGF93 CC45 - Cadastre : section A

**Légende**

Les superficies notées "S=" (exprimées en m<sup>2</sup>) sont des superficies réelles garanties. Les autres superficies (exprimées en ca) sont des contenances fiscales, non garanties.

**BORNAGE et DIVISION du 22/02/2022**

- angles de murs et/ou bâti
- Division en cours
- Limite suivant débord de toit
- Symbolique de mur
- Symbolique de cours
- Symbolique privatif : indique que l'élément sur lequel il est porté (clôture, haie, mur,...) appartient à la propriété dans laquelle est situé le symbole
- Représentation du parcelle cadastre (à titre indicatif)
- Partie détachée pour rattachement à la propriété contigüe propriété A101
- n Dp pour 0 à 0,99
- Partie détachée pour rattachement à la propriété contigüe propriété A100
- n Dp pour 0 à 0,47

**NOTA :**  
 Ce document n'a pas pour objet de relater les servitudes éventuelles pouvant grever les propriétés concernées. Il est rapporté que les nouvelles propriétés issues de la division supportent les servitudes créées par destination du père de famille. Les vues droites existantes devront être soit condamnées, soit opacifiées ou faire l'objet d'une contribution de servitude de vue afin de respecter les règles du Code civil en vigueur.

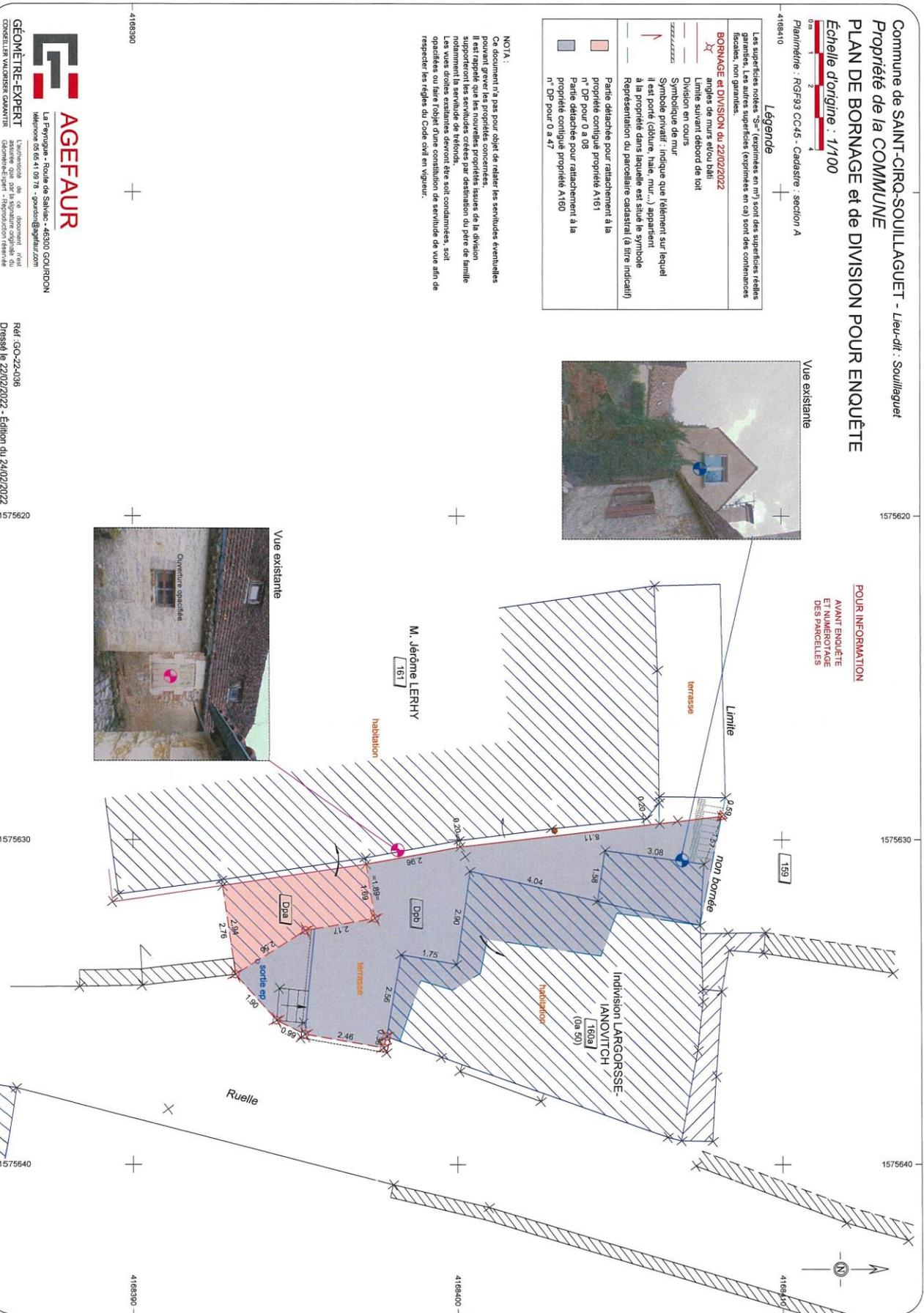
Vue existante



**POUR INFORMATION**  
 AVANT ENQUÊTE  
 ET NUMÉROTAGE  
 DES PARCELLES



Vue existante



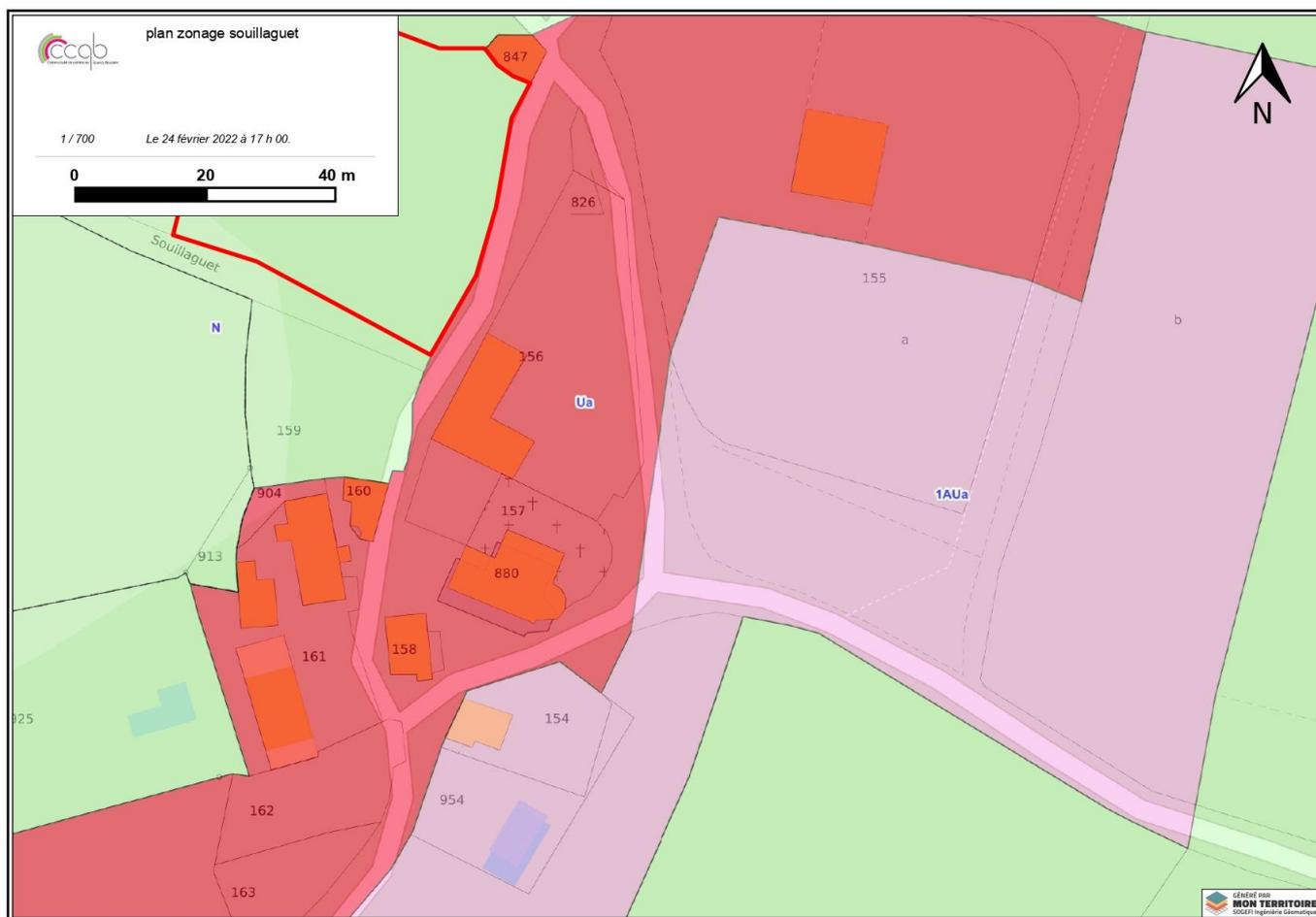
**AGEFAUR**  
 La Fromagerie - Route de Salviac - 46300 GOURDON  
 Téléphone 05 63 41 03 78 - gpeur@agefaur.com

Réf : GO-22-036  
 Dressé le 22/02/2022 - Edition du 24/02/2022

GEOMÈTRE-EXPERT  
 CONSULTER WILMANSER DAMANTRE

4168300

### 3.3 Plan de zonage



### 3.4 Relevé parcellaires des propriétés desservies par la portion de voie communale

#### Relevé parcellaire 15/02/2022

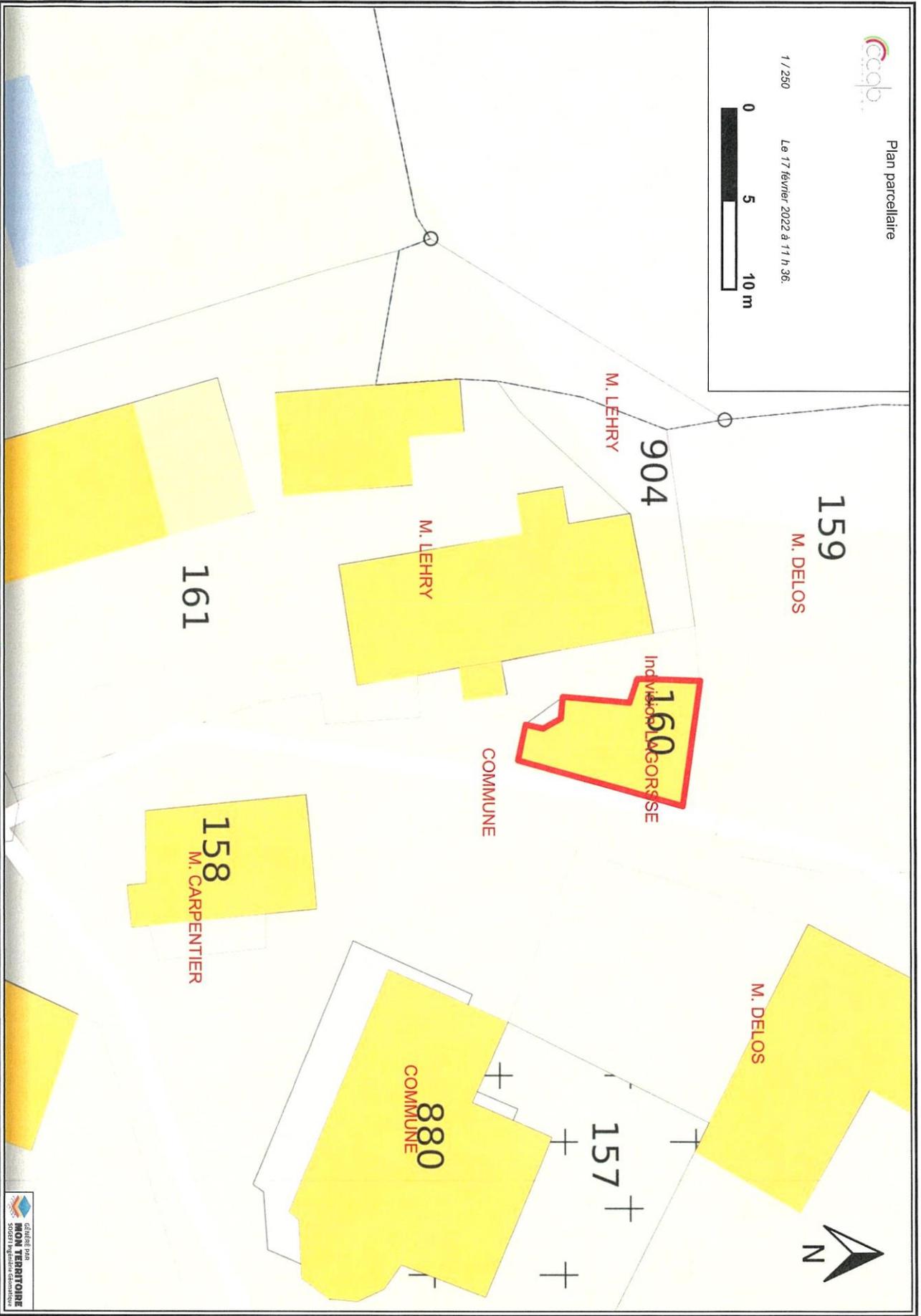
Parcelle	Contenance	Surface (m <sup>2</sup> )	Adresse parcellaire	Propriétaire	Adresse du propriétaire
A 156	9 a 94 ca	994	SOUILLAGUET	M. Hugues DELOS	ANCIEN PRESBYTERE 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
A 156	9 a 94 ca	994	SOUILLAGUET	Mme Viviane DELOS née BOUCHET	4 RUE FIRMIN GEMIER 75018 PARIS
A 158	60 ca	60	SOUILLAGUET	M. Remi Jean Georges CARPENTIER	7 RUE DES PROLETAIRES HAUCLIN 07120 BELGIQUE
A 158	60 ca	60	SOUILLAGUET	Mme Line Blanche CARPENTIER née VAN HAELEST	7 RUE DES PROLETAIRES 07120 HAUCLIN BELGIQUE
A 159	5 a 60 ca	560	SOUILLAGUET	M. Hugues DELOS	ANCIEN PRESBYTERE 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
A 159	5 a 60 ca	560	SOUILLAGUET	Mme Viviane DELOS née BOUCHET	4 RUE FIRMIN GEMIER 75018 PARIS
A 160	50 ca	50	SOUILLAGUET	M. Joel LAGORSSE	SOUILLAGUET 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
A 160	50 ca	50	SOUILLAGUET	Mme Josiane IANOVITCH	LOUMENAT 46300 GOURDON
A 161	7 a 40 ca	740	SOUILLAGUET	M. Jean LEHRY	282 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS
A 161	7 a 40 ca	740	SOUILLAGUET	M. Jerome LEHRY	282 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS
A 161	7 a 40 ca	740	SOUILLAGUET	Mme Sophie BOUVIER née LEHRY	3 PAS FOUBERT 75013 PARIS
A 880	1 a 50 ca	150	SOUILLAGUET	COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET	A LA MAIRIE, 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
A 904	45 ca	45	SOUILLAGUET	M. Jean LEHRY	282 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS
A 904	45 ca	45	SOUILLAGUET	M. Jerome LEHRY	282 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS
A 904	45 ca	45	SOUILLAGUET	Mme Sophie BOUVIER née LEHRY	3 PAS FOUBERT 75013 PARIS
A 913	1 a 39 ca	139	LA BORIE	M. Jean LEHRY	282 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS
A 913	1 a 39 ca	139	LA BORIE	M. Jerome LEHRY	282 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS
A 913	1 a 39 ca	139	LA BORIE	Mme Sophie BOUVIER née LEHRY	3 PAS FOUBERT 75013 PARIS



Plan parcellaire

1 / 250

Le 17 février 2022 à 11 h 36.



### 3.5 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains



Saint-Cirq-Souillaguet, le 15 février 2022

Monsieur Michel COMBES  
Maire de Saint-Cirq-Souillaguet

à

MC/LS – 06/22

**Objet : Enquête Publique**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation d'une partie du domaine public dans le bourg de Souillaguet entre les parcelles A 160 et A 161.

Je vous adresse également les conditions du déroulement de cette enquête et vous invite à prendre connaissance du dossier à la mairie de Saint-Cirq-Souillaguet, ou sur le site internet de la commune : <http://www.saint-cirq-souillaguet.fr>, à compter du 3 mars 2022, ou en vous présentant aux permanences du Commissaire Enquêteur.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.



Le Maire  
Michel COMBES

## 4. Communication

### 4.1 Attestation de parution Vie Quercynoise



## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM274897, N°171115 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Vie Quercynoise - 46**

Date de parution : 17/02/2022

Fait à Toulouse, le 15 Février 2022

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard MAFFRE', written over a faint, circular stamp or watermark.

Bernard MAFFRE

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».  
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

## 4.2 Attestation de parution La Dépêche du Midi



**legales-online.fr**

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

**05 62 11 37 37**  
contact@legales-online.fr

### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM274659, N°171031 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 46**

Date de parution : 16/02/2022

Fait à Toulouse, le 15 Février 2022

Le Gérant

Bernard MAFFRE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE SAINT-CIRQ- SOUILLAGUET

**Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin et d'une partie du domaine public.**

Par arrêté du 10 février 2022 le Maire de Saint-Cirq-Souillaguet a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :

. le chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704,  
. une partie du domaine public dans le bourg de Souillaguet.

- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.

- fixé les dates de l'enquête **du 3 mars à 11h00 au 18 mars à 19h00.**

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardis et jeudis de 9 h 00 à 17 h 30) et sur le site internet de la commune (<http://www.saint-cirq-souillaguet.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,

- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie - Le bourg 46300 Saint-Cirq-Souillaguet,

- par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 3 mars de 11h00 à 13h00 et le 18 mars de 17h00 à 19h00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter les rapports et les conclusions à la mairie de Saint-Cirq-Souillaguet et sur le site internet de la commune.

Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus : utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des mesures barrières.

Le Maire  
Michel COMBES

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr), [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

# 4.3 Parution Vie Quercynoise

## Annonces légales

LA VIE QUERCYNOISE  
JEUDI 17 FÉVRIER 2022  
actu.fr/la-vie-quercynoise 39

### Avis administratifs

728127101 - AA



**Direction Départementale des Territoires du Lot**

**Avis d'enquête publique prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance de trois permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol à la demande de la SAS Photosol Développement, sur la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc**

#### 1ER AVIS

Par arrêté n° E-2022-24 du 9 février 2022, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, est prescrite du vendredi 4 mars 2022 à 9 h 00 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 00 inclus.

Les communes concernées sont Montcuq-en-Quercy-Blanc (46), Sainte-Juliette (82) et Boulogne-en-Quercy (82).

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Lot statuera sur la décision d'autorisation des opérations envisagées au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le commissaire enquêteur est M. Hubert CALMELS, ingénieur génie civil en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment les trois demandes de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage sont consultables :

- sur support papier en mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site internet des services de l'Etat du Lot via le lien <http://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaique-montcuq> ;
- sur le registre numérique via le lien <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol> ;

M. Hubert CALMELS, commissaire enquêteur, siègera en mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc pour recevoir les personnes qui désirent lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée, aux jours et heures définis comme suit :

- le mercredi 9 mars 2022, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- le mardi 15 mars 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

- le samedi 2 avril 2022, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- le vendredi 8 avril 2022, de 14 h 00 à 17 h 00.

En raison du contexte sanitaire et des mesures de distanciation sociale liées à l'épidémie du Covid-19, des entretiens en visioconférence avec le commissaire enquêteur seront également possibles.

Pour y participer, le public devra prendre rendez-vous par voie dématérialisée au moins 48 heures à l'avance selon les modalités détaillées dans la page d'accueil du registre numérique accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol>

Une tranche horaire 20 minutes sera réservée à chaque entretien (durée maximale 30 minutes).

Les créneaux horaires seront disponibles les jours et heures suivants :

- le samedi 19 mars 2022, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 23 mars 2022 de 15 h 00 à 19 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- sur le registre à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc, aux heures d'ouverture au public ;
- sur le registre numérique via le site internet au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol> ;
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : [photovoltaique-montcuq-photosol@mail.registre-numerique.fr](mailto:photovoltaique-montcuq-photosol@mail.registre-numerique.fr) ;
- par courrier postal adressé à la Mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc (46300), à l'attention du commissaire enquêteur, avec la mention « Photovoltaïque Montcuq » ;

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot et en mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc (46300), au siège du SYMLAT, au 10, rue du Foirail 46210 Latronquière, aux jours et horaires d'ouverture habituels, et sur le site internet du Grand-Figeac : <https://www.grand-figeac.fr/>

Le bureau centralisateur sera le siège du SYMLAT situé à : Mairie, Le Bourg 46210 Senaillec-Latronquière.

**Le Directeur départemental des territoires**  
**Signé : Jean-Pascal LEBRETTON**

7281033101 - AA

#### Avis de consultation préalable des électeurs AVIS

Les électeurs des communes de Bessonnes, Gorse, Labastide-du-Haut-Mont, Latronquière, Lauresses, Sabadel-Latronquière, Saint-Cirqgues, Saint-Hilaire, Saint-Médard-Nicourby, Senaillec-Latronquière, Terrou et Souceyrac-en-Quercy sont convoqués le dimanche 6 mars 2022 à l'effet de se prononcer par «oui» ou par «non» à la question suivante :

«Êtes-vous favorable à ce que le Grand-Figeac et le Symlat autorisent le dépôt de la déclaration de projet d'installation d'un site hôtelier de plein air sur la rive droite du lac du Toirre porté par le groupe Sandrya ? »

Le scrutin sera ouvert dans les bureaux de vote des communes de Bessonnes, Gorse, Labastide-du-Haut-Mont, Latronquière, Lauresses, Sabadel-Latronquière, Saint-Cirqgues, Saint-Hilaire, Saint-Médard-Nicourby, Senaillec-Latronquière, Terrou et Souceyrac-en-Quercy (dans les 5 bureaux de la commune), le dimanche 6 mars 2022 de 9 h 00 à 17 h 00.

Le vote aura lieu à partir des listes électorales principales et complémentaires extraites du répertoire électoral unique (REU) et à jour des tableaux prévus aux articles R.13 et R.14 du Code électoral. Peut être participent également à ce scrutin les citoyens de l'Union Européenne inscrits sur la liste complémentaire municipale.

Le dossier d'information du projet sera disponible du 17 février 2022 à 14h00 au samedi 5 mars 2022 à 17h00. Il sera consultable :

- dans chacune des Mairies sus nommées, à leurs horaires et jours d'ouverture habituels,
- au siège du SYMLAT, Mairie, Le Bourg 46210 Senaillec-Latronquière,
- au siège du Grand-Figeac, 35, allée Victor-Hugo 46100 Figeac,
- aux jours et horaires d'ouverture habituels,
- à l'antenne du Grand-Figeac, Maison de l'intercommunalité, rue du Foirail 46210 Latronquière, aux jours et horaires d'ouverture habituels,
- sur le site internet du Grand-Figeac : <https://www.grand-figeac.fr/>

Le bureau centralisateur sera le siège du SYMLAT situé à : Mairie, Le Bourg 46210 Senaillec-Latronquière.

**Le Président du SYMLAT**  
**Harry Hammerschmidt**

7281370501 - AA

#### Commune de BRETENOUX

#### Autorisation au titre du code de la santé AVIS AU PUBLIC

Le préfet du Lot communique :

Par arrêté du 18 janvier 2022, déclarant d'utilité publique :

- la création des périmètres de protection du captage de Montcuq ;
- la dérivation des eaux souterraines alimentant ces captages aux fins d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Bretenoux ;

la commune de Bretenoux, maître d'ouvrage, a été autorisée au titre du code de la santé publique et notamment les articles L. 1321-1 à L. 1321-10, R. 1321-1 à R. 1321-63, à traiter et à distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine.

L'arrêté intégral peut être consulté à la mairie de Bretenoux.

7281961101 - AA

#### Commune de SAINT-CIRQ SOUILLAGUET AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à l'allocation d'un chemin et d'une partie du domaine public.

Par arrêté du 10 février 2022, le maire de Saint-Cirq-Souillaguet a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur : le chemin allant du chemin rural de Gourdon-aux-Rosettes à la D704 ; une partie du domaine public dans le bourg de Souillaguet ; désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire-enquêteur ;
- fixé les dates de l'enquête du 3 mars à 11 h 00 à 18 mars à 19 h.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie les mardis et jeudis de 9 h à 17 h 30 et sur le site internet de la commune (<http://www.saint-cirq-souillaguet.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations : en mairie sur le registre ; par courrier postal adressé à M. le commissaire-enquêteur, Mairie, Le Bourg, 46300 Saint-Cirq-Souillaguet ; par email : [commissaire.enqueteur@6themail.com](mailto:commissaire.enqueteur@6themail.com)

Le commissaire-enquêteur recevra le projet en mairie le 3 mars de 11 h à 13 h et le 18 mars de 17 h à 19 h. Il pourra être contacté au : 07 10 02 80 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visio-conférence, approprié.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter les rapports et les conclusions à la mairie de Saint-Cirq-Souillaguet et sur le site internet de la commune. Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus : utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des mesures barrières.

**Le maire Michel COMBES.**

### Vie de sociétés

7281914101 - VS

**FIDUCIAL SOFIRAL**

Parc d'Estér, 9 allée Loewy 87068 LIMOGES

**SARL MGM**  
au capital de 107 000 euros  
route de Saint-Céré  
Magasin SPAR  
46110 VAYRAC  
530 619 741 RCS Cahors

#### TRANSFORMATION SARL EN SAS

L'AGE du 31 décembre 2021 a décidé à compter du 1er janvier 2022 :

- la modification de la dénomination sociale qui devient : «MGM» ;
- la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et à été adoptée les statuts qui regiront désormais la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 107 000 euros. Sous sa nouvelle forme de SAS, la société sera dirigée par Mme Nathalie MONDE, présidente, demeurant à Puy-d'Arnac (19120) La Juge. Le Doy de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Les omissions d'actions, à l'exception des omissions aux actions, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Le dépôt sera effectué au RCS de Cahors.

7280374801 - VS

**@com**

SCI OPTI M  
SCI société en liquidation  
Capital social : 457 734 euros  
Siège social : 260, rue des Coteaux  
46400 SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
422 285 361 RCS de Cahors

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO en date du 17 janvier 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Jean-Luc MAJONÉ, demeurant 266, rue des Coteaux, 46400 Saint-Laurent-les-Tours, et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Cahors.

7281217501 - VS

**GOUVERNANCE-MANAGEMENT AUDIT & ACCOMPAGNEMENT**

Société par actions simplifiée en liquidation  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : Le Route de Vire  
Lieu-dit Lamotte  
46700 DURAVEL (Lot)  
882 676 687 RCS Cahors

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique par décisions en date du 26 janvier 2022, après avoir entendu le rapport de M. Jean-Luc HAMMACHE, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, le déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Cahors.

Pour avis  
Le liquidateur.

7281539501 - VS

**SCF DE BAIGURA**

Société civile  
Au capital de 3 957 396 euros  
Siège social :  
492, chemin de Bumiquel  
46130 BRETENOUX  
RCS Cahors 505 030 523

#### TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Aux termes de décisions du gérant du 2 février 2022, le siège social a été transféré au 199, route de Cornac, 46130 Bretenoux à compter du 2 février 2022 et l'article 4 des statuts a été modifié.

7281171501 - VS

**SELARL ARISTOTE**  
18, avenue Edouard-Herriot  
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

#### MODIFICATIONS DIVERSES

Aux termes d'une décision de l'assemblée unique de la société CROIS SENS BEAUTE BIO société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 6, rue Kléber, 19100 Brive-la-Gaillarde, immatriculée au RCS de Brive-la-Gaillarde sous le numéro 851 448 274, en date du 3 janvier 2022 :

- la société LABORATOIRES JERODIA, SAS au capital de 131 943 euros, dont le siège social est 121, chemin de la Portette, 46080 Mercus, immatriculée au RCS de Cahors sous le numéro 389 567 520, représentée par son président, M. Thierry LOGRE, a été nommée en qualité de présidente de la société pour une durée illimitée à compter du 3 janvier 2022, en remplacement de la société SAS CROIS-SENS CONSEIL, prise en la personne de son président, M. Frédéric LORFANFANT, démissionnaire.
- il a été pris acte de la cession unipersonnelle de la société à compter du 3 janvier 2022,
- le siège social a été transféré du 6, rue Kléber, 19100 Brive-la-Gaillarde au 121, chemin de la Portette, 46080 Mercus à compter du 3 janvier 2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société immatriculée au RCS de Brive-la-Gaillarde fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Cahors.

Pour avis  
Le président.

7281292101 - VS

**LES QUADS DU SEGALA**  
SARL société en liquidation  
Capital social : 8 000 euros  
Siège social : Place de la combe  
46130 GLANES  
482 060 951 RCS Cahors

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 janvier 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Jean Claude GILGUIS-CHIA, demeurant Pech de Fage, 46130 Belmont-Bretenoux et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Cahors.

Le Liquidateur.

7281361501 - VS

**LA GRANGE DE SAINT-MÉDARD**  
SCI au capital de 2 000 euros  
Siège social : 5, rue des Bégonias  
801597485 RCS de Pontoise

#### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 28 décembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social au 115, rue Pierre-Lot, 46400 Saint-Médard-de-Presque, à compter du 1er janvier 2022.

Gérance : TAVERNIER Denis, 115, rue Pierre-Lot, 46400 Saint-Médard-de-Presque

Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de Cahors.

7281518701 - VS

**COIFF'AIR**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8 000 euros  
Siège social : Le Bourg  
46000 LA BASSE-MARCHE  
843 786 179 R.C.S Cahors

#### MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2022, le capital a été augmenté de 12 800 euros, pour être porté à 20 800 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « autres réserves » avec effet au 14 février 2022. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Capital : 8 000 euros, Nouvelle mention : Capital : 20 800 euros. RCS : Cahors.

La Gérante

7281694001 - VS

**CABINET CONSTANT SOCCAGE**

**BONORA BONDU**  
SARL en liquidation  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 106, rue de l'Occitanie  
46200 LANZAC (Lot)  
888 669 223 RCS Cahors

#### DISSOLUTION

Par décisions en date du 19 novembre 2022, l'AGE a décidé :

- de ne pas remplacer M. Olivier BONORA, décédé, en tant que gérant,
- de résilier le contrat de location-gérance d'un fonds de restauration, bar, plats à emporter, organisation de produits à thème, de dégustation, vente de soutiers régionaux consenti par acte SSP par la commune de Lanzac,
- de dissoudre de manière anticipée la société à compter du 19 novembre 2020 suite de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires,
- de nommer comme liquidatrice : Christèle BONDU, demeurant La Chollière à Reffeuille (Marche), à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à La Chollière à Reffeuille (Marche). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Cahors.

Pour avis  
Le Liquidateur.

**La Vie Quercynoise**

51 cours de la Chartreuse  
BP 50127 - 46003 CAHORS CEDEX  
Tél. 05 65 53 65 40  
e-mail : [redaction@viequercynoise.fr](mailto:redaction@viequercynoise.fr)  
Editeur : Pascal PALLAS

**Publicité locale, régionale et petites annonces :**  
Tél. 06 23 79 11 99  
e-mail : [publicite@redoboom.com](mailto:publicite@redoboom.com)  
[www.redoboom.com](http://www.redoboom.com)  
Directeur de publication : François VÉLÉ  
Annonces légales :  
Tél. 02 99 26 42 00  
[www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département. Lot  
Prénumération : 1 €  
Abonnement 1 an : 71,60 €  
ISSN 0750-3970  
Commission paritaire n° 1123 C 83902  
Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi n° 113577 - sans autorisation de l'éditeur  
sans autorisation de l'éditeur  
sans autorisation de l'éditeur  
sans autorisation de l'éditeur

10-31-3562 / PEFEC recyclo / pefec-france.org  
Imprimé sur du papier produit en France à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de ce papier fourni par URM sous le numéro 1937001 est porteur de l'écolabel européen. EcoPrint® 0101 signature.

**ANNONCES LÉGALES**

02 99 26 42 00  
[annonces.legales@medialex.fr](http://annonces.legales@medialex.fr)

#### Tarif de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

**L'EQUIPE**

- Rédacteur en chef : Jean-Claude Bonhomme
- Journalistes : Marie-Cécile Tier, Marc Lousson
- Publicité : Corinne Fort - Tél. 05 65 53 65 42 - 06 88 56 76 71
- Abonnements : Françoise Gaudier - Tél. 05 61 99 44 44 - [abonnements@viequercynoise.fr](mailto:abonnements@viequercynoise.fr) (pour tout changement d'adresse, merci de joindre la dernière bande-annonce)
- Diffusion/promotion : Yann Sylvestre - Tél. 06 80 17 19 35
- Annonces Légales : Tél. 05 61 99 44 45 - [legales@presse-regionale.fr](mailto:legales@presse-regionale.fr)



## 4.5 Certificat d'affichage



LOT  
Tel : 05 65 41 30 13

Saint-Cirq-Soullaguet, le 24 février 2022

Monsieur Michel COMBES  
Maire de Saint-Cirq-Soullaguet

MC/LS – 03/22

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Michel COMBES, Maire de Saint-Cirq-Soullaguet certifie que l’arrêté n°2022/ 03 du 3 février prescrivant l’enquête publique de voirie sur l’aliénation d’une portion d’un chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D 704 et sur l’aliénation d’une partie du domaine public dans le bourg de Soullaguet est affiché

- Sur les panneaux d’affichage réglementaires
- Sur le site internet de la Commune

Depuis le 15 février et restera jusqu’au 25 mars 2022

Fait à Saint-Cirq-Soullaguet , le 24/02/2022



Le Maire  
Michel COMBES

**5. Annexes**

**Demandes des intéressés :**

Indivision LAGORSSE  
Janoult Josiane  
Lieu dit Louréna  
46300 GOURDON,

Reçu le 10/02/2022



Mairie de St Cirq Soulaget  
46300 St Cirq Soulaget

GOURDON le 10/02/2022

Objet : Régularisation Tasse

Monsieur, je vous envoie, pour vous faire part de mon souhait d'accéder un petit bout de voie communale attenante à notre maison cadastrée section A n° 160, afin de l'y rattacher, le passage actuellement communal entre celle-ci et la maison voisine appartenant à M<sup>lle</sup> LARRY et cadastrée section A n° 161.

dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de recevoir messieurs le Maire l'assurance de mes salutations

Janoult

★ **Hachat d'un bout de terrain .**

détails

**Jerome Lehry**

mardi 22 février 2022 à 19:32 réception

À : mairie.258@orange.fr , negociation.46041@notaires.fr

vous avez répondu à ce message

A l'attention de Monsieur Michel Combe , maire de la comune de Saint Cirq \_ Souillaguet .

Monsieur Combe , je souhaite acquérir un petit bout de voix communale pour régulariser le petit agrandissement de notre maison qui à été fait sur la voie communale il y à plusieurs dizaines d'années .

Notre maison est cadastrée section A n° 161

Dans l'attente d'une réponse favorable , je vous prie de croire , Monsieur le maire , en mes salutations distinguées .

Jerome Lehry  
282 , rue saint jacques  
75005 Paris  
06 59 63 81 61  
[j.lehry@yahoo.fr](mailto:j.lehry@yahoo.fr)